

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021 à 20H00

- **Présent(e)s** : Mesdames, Marie-Christine CHEVRIER, Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Alexandra AUGUSTE, Brigitte PULCINI.
- Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe CORNET Daniel COLL, Sébastien CAULT,
- **Absents excusés** : Monsieur PETIT ayant donné procuration à M. AMBRE, Mme HOARAU ayant donné procuration à Mme PULCINI, Monsieur GRIMAUULT ayant donné procuration à M. HUMBERT. Mme A. CALLENS.
- **Secrétaire de séance** : M. Sébastien CAULT
- **Date de la convocation** : Le 6 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- **Budget assainissement** : approbation du compte de gestion 2020
- **Budget principal** : approbation du compte de gestion 2020
- **Budget assainissement** : approbation du compte administratif 2020
- **Budget principal** : approbation du compte administratif 2020
- **Budget assainissement** : affectation des résultats 2020
- **Budget principal** : affectation des résultats 2020
- Taxes directes locales : Taux d'imposition pour 2021
- **Budget principal** : budget primitif 2021
- **Budget assainissement** : budget primitif 2021
- Dossier relatif à la sécurisation de l'entrée Nord de la commune (RD 984) : convention avec le Département de l'Ain.

BUDGET ASSAINISSEMENT – compte de gestion 2020

BUDGET PRINCIPAL – compte de gestion 2020

Mr le Maire présente les comptes de gestion de l'assainissement, de la commune dressés par le Trésorier. Ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT – compte administratif 2020

Budget assainissement :

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de : 11 590,98 €

Un déficit d'investissement cumulé de : 0,00 €

BUDGET PRINCIPAL – compte administratif 2020

Présentation du compte administratif 2020 de la commune :

Budget principal :

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de : 133 941,50 €

Un déficit d'investissement cumulé de : 17 870,54 €

Des crédits à reporter en dépenses de 159 718,00 €

Des crédits à reporter en recettes de 101 445,00 €

Les résultats d'investissement corrigés avec les RAR sont de – 58 273,00 €

Mr le Maire s'est retiré de la salle du conseil, les adjoints et conseillers votent :

Les Comptes Administratifs 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2020

Pour le budget principal :

- L'excédent de fonctionnement de 322 345,57 € sera affecté comme suit :
 - Recettes de fonctionnement c/002: 118 860,68 €
 - Recettes d'investissement : c/1068 : 203 484,89 €

Pour le budget de l'assainissement :

- L'excédent de fonctionnement de 52 200,04 € sera affecté comme suit :
 - Recettes de fonctionnement : c/002: 16 127,25 €
 - Recettes d'investissement : c/1068 : 36 072,79 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la réforme de la taxe d'habitation, le Ministère de l'action et des comptes publics nous a notifié un produit fiscal attendu de 208 503 €. Ce produit fiscal tient compte de la perte de produit résultant de la taxe d'habitation compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Compte tenu de la suppression par l'Etat de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation, il propose de fixer les produits attendus pour 2021 à la somme de 218 895 € avec les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 27,18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,16 %

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 27,18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,16 %.

Convention entre le Département de l'Ain et la Commune de Villette Sur Ain pour la sécurisation de l'entrée Nord, création d'un carrefour à feux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux réalisés à l'entrée Nord de la commune sur la RD 984, nécessite la signature d'une convention avec le Département de l'Ain afin de définir les conditions administratives, financières et techniques de cet aménagement.

Il consiste en la création d'un carrefour en T borduré et géré par feux tricolores munis de radars hyperfréquences.

Adopté, à l'unanimité,

La séance est levée à 21h47.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert